QualiPaysage
Faites la différence

QUALIFICATION « SPÉCIALISÉE »

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Végétalisation par projection

Qualification QualiPaysage « Spécialisée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Informations générales

Acheteur	
Consultation	
Entreprise analysée	
Qualification QualiPaysage visée	**Spécialisée, Végétalisation par projection**
Date de l'analyse	
Analyste	

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises spécialisées dans les travaux de végétalisation ou d'engazonnement par projection ou réalisant cette activité à titre principal, sur tout type de sol, notamment:

- l'analyse des sols;
- le désherbage ou le fauchage préalable;
- la préparation du sol avant végétalisation;
- l'ensemencement par projection;
- les travaux de suivi avant réception, notamment la fertilisation, le regarnissage ou le sursemis;
- les travaux d'entretien après réception, notamment les confortements, la fertilisation et le fauchage.

Les travaux doivent être réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel spécifique en sa possession. Ils doivent être exécutés dans le respect des règles professionnelles et des normes en vigueur.

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- d'exercice de l'activité de végétalisation ou d'engazonnement par projection à titre principal ou de spécialisation de l'entreprise dans ce domaine;
- d'expérience dans les travaux de végétalisation ou d'engazonnement par projection;
- de diversité des domaines de compétence maîtrisés en complément de l'ensemencement par projection;
- de nombre, de surface cumulée et de récence des références présentées;
- de qualité et de lisibilité des réalisations présentées;
- de compétences et d'expérience professionnelle du dirigeant;
- d'encadrement des équipes opérationnelles;

- de mobilisation du propre personnel de l'entreprise ;
- de détention d'un matériel spécifique adapté ;
- de propriété et de conformité du matériel de projection ;
- de maîtrise des règles professionnelles et des normes applicables.

L'acheteur motive son appréciation au regard des éléments effectivement produits par le candidat.

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent avoir été réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel spécifique en sa possession.
- L'entreprise doit justifier exercer les travaux de végétalisation ou d'engazonnement par projection à titre principal ou être spécialisée dans cette activité.
- Les références doivent démontrer, en plus de l'ensemencement par projection, une activité diversifiée dans au moins trois des domaines de compétence suivants : analyse des sols, désherbage ou fauchage préalable, préparation du sol avant végétalisation, suivi avant réception ou entretien après réception. Cette diversité doit être identifiable sur au moins deux attestations.
- Les références doivent être établies par des maîtres d'ouvrage ou des maîtres d'œuvre et concerner des travaux réalisés depuis moins de quatre ans. Elles doivent permettre de vérifier précisément les surfaces traitées afin d'apprécier l'atteinte du seuil de 30 hectares sur quatre attestations ou de 50 hectares sur un nombre plus important d'attestations.
- Chaque attestation doit être accompagnée d'au moins deux photographies permettant de comprendre et d'apprécier les travaux réalisés.

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
1	**Périmètre d'activité** L'entreprise est spécialisée dans les travaux de végétalisation ou d'engazonnement par projection ou réalise cette activité à titre principal sur tout type de sol.	Extrait Kbis, présentation de l'entreprise, mémoire technique, répartition du chiffre d'affaires par activité.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
2	**Respect des règles professionnelles** Les travaux sont réalisés dans le respect des règles professionnelles et des normes en vigueur.	Mémoire technique, procédures internes, modes opératoires, certifications, références de chantier.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
3	**Personnel propre** Les travaux sont réalisés avec le propre personnel de l'entreprise.	Registre du personnel, organigramme, liste des salariés affectés à l'activité, déclarations sociales, plannings de chantier.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
4	**Matériel spécifique** Les travaux sont réalisés avec le matériel spécifique en possession de l'entreprise.	Inventaire du matériel, registre des immobilisations, justificatifs de propriété.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
5	**Diversification des travaux** Les références démontrent, en plus de l'ensemencement par projection, une activité diversifiée dans au moins trois des domaines de compétence prévus par le référentiel, sur au moins deux attestations.	Attestations détaillées, certificats de capacité, mémoire technique.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
6	**Travaux - Analyse des sols** Les références démontrent la réalisation de travaux d'analyse des sols.	Attestations détaillées, analyses de sol, diagnostics agronomiques.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
7	**Travaux - Désherbage ou fauchage préalable** Les références démontrent la réalisation de travaux de désherbage ou de fauchage préalable.	Attestations détaillées, mémoire technique, photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
8	**Travaux - Préparation du sol** Les références démontrent la préparation du sol avant végétalisation.	Attestations détaillées, descriptifs techniques, photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
9	**Travaux - Ensemencement par projection** Les références démontrent la réalisation de travaux d'ensemencement par projection.	Attestations de travaux, certificats de capacité, fiches de chantier.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
10	**Travaux - Entretien après réception** Les références démontrent la réalisation de travaux d'entretien après réception (confortements, fertilisation, fauchage).	Contrats d'entretien, rapports d'intervention, fiches de suivi.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
11	**Références - Nombre d'attestations** Le candidat produit au moins quatre attestations de maîtres d'ouvrage ou de maîtres d'œuvre.	Attestations de travaux ou certificats de capacité signés.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
12	**Références - Surface minimale (4 attestations)** Les quatre attestations représentent une surface cumulée d'au moins 30 hectares.	Attestations mentionnant les surfaces, DGD, marchés, factures détaillées.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
13	**Références - Surface minimale (plus de 4 attestations)** Lorsque plus de quatre attestations sont produites, elles représentent une surface cumulée d'au moins 50 hectares.	Attestations, tableau récapitulatif des références, DGD, factures détaillées.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
14	**Références - Ancienneté** Les attestations concernent des travaux réalisés depuis moins de quatre ans.	Attestations datées, procès-verbaux de réception, certificats de capacité.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
15	**Références - Illustrations photographiques** Chaque attestation est accompagnée d'au moins deux photographies permettant d'apprécier les travaux réalisés.	Dossier photographique identifié par chantier.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
Compétences du dirigeant						
16	**Curriculum vitae** Le candidat produit le curriculum vitae du dirigeant faisant apparaître son parcours professionnel, ses diplômes et son expérience dans le domaine de la végétalisation par projection.	Curriculum vitae détaillé et daté du dirigeant.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
17	**Justificatifs** Les diplômes et l'expérience professionnelle du dirigeant sont justifiés par des documents probants.	Diplômes, certificats de travail, attestations d'employeurs, bulletins de salaire (montants occultés).			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
18	**Diplôme de la filière paysage** Le dirigeant justifie d'un diplôme de la filière paysage (au minimum baccalauréat professionnel Aménagements paysagers) et de deux années d'expérience dans le métier.	Diplôme, certificats de travail, attestations d'activité.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
19	**Diplôme de niveau 4** À défaut d'un diplôme de la filière paysage, le dirigeant titulaire d'un autre diplôme de niveau 4 justifie d'au moins cinq années d'expérience à un poste de cadre, au minimum chef d'équipe classé TAM 1, dans les travaux du paysage.	Diplôme, certificats de travail, fiches de poste, classifications conventionnelles.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
20	**Expérience professionnelle** À défaut de diplôme répondant aux conditions précédentes, le dirigeant justifie d'au moins sept années d'expérience à un poste de cadre dans une entreprise ou un organisme exerçant une activité de travaux du paysage.	Certificats de travail, attestations d'employeurs, contrats de travail, fiches de poste.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
Encadrement						
21	**Présence de chefs d'équipe** L'entreprise dispose d'un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 par tranche de deux à six salariés opérationnels maximum, chef d'équipe compris.	Organigramme, registre du personnel, classifications conventionnelles, fiches de poste.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
22	**Ratio d'encadrement** Le nombre de chefs d'équipe est cohérent avec les effectifs opérationnels affectés aux chantiers conformément au ratio prévu par le référentiel.	Organigramme, tableau des effectifs, plannings d'affectation.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
23	**Classification 05** La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de dix salariés.	Organigramme, registre du personnel, état des effectifs, classifications.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
Matériel spécifique						
24	**Inventaire** L'entreprise produit la liste complète du matériel spécifique utilisé pour les travaux de végétalisation ou d'engazonnement par projection.	Inventaire du matériel, registre des immobilisations, fiches techniques, photographies.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
25	**Matériel de projection** L'entreprise justifie être propriétaire du matériel de projection utilisé pour son activité.	Déclaration ou certificat de conformité, notice constructeur, fiche technique, plaque signalétique.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
26	**Conformité du matériel** Le matériel de projection est conforme à la norme AFNOR applicable.	Déclaration ou certificat de conformité, notice constructeur, fiche technique, plaque signalétique.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	

Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Spécialisée » – Végétalisation par projection ?

- ◯ Oui
- ◯ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
- ◯ Non

Observations complémentaires de l'acheteur

Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

Rappel

La qualification QualiPaysage « Spécialisée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- les compétences techniques de l'entreprise ;
- la diversité des domaines réalisés ;
- l'expérience récente sur des contrats ou opérations comparables ;
- les surfaces réalisées ;
- les compétences du dirigeant et le ratio d'encadrement ;
- les moyens humains et matériels mobilisés.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.